



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU LUNDI 20 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le treize juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES A. COLLOMB, C. COUDURIER, V. FURLAN, A-S. GRONDIN, N. HERANVAL, J. LEONELLI, M. LOTS, C. TARDIF, L. VELLUZ
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J-P. HOYAU, D. PAULME, G. VELLUZ

Absents excusés : M. C. ANTHOINE donne procuration à MME C. COUDURIER
M. F. AIT-BAALLA donne procuration à MME N. HERANVAL
MME E. SARREBOUBEE donne procuration à M. R. DECARROUX

Absent : M. M. FLOQUET

Secrétaire de séance : M. G. VELLUZ

§§§§§§§§§§

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

§§§§§§§§§§

Monsieur Gaëtan VELLUZ est désigné secrétaire de séance.

§§§§§§§§§§

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 juin 2026
- Délibérations :
 1. Subvention exceptionnelle accordée à l'association « Nos P'tites Etoiles »
 2. Désignation des représentants au sein de la Commission Locale des Charges Transférées de la CCPR
 3. Fête foraine 2026 – Fixation de la redevance d'occupation du domaine public

4. Approbation du projet pédagogique du Pôle Enfance pour l'année scolaire 2026/2027
5. Création d'un emploi non permanent à temps complet de directeur du service enfance jeunesse et sport
6. Dénomination de la salle multifonction réhabilitée en lieu et place de l'ancienne salle paroissiale
7. Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de véhicule avec la commune d'Amancy
8. Marché de travaux pour le projet de réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction – avenant n°1 pour le lot 12

- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 05 juin 2026.

D É L I B É R A T I O N S

1.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE A L'ASSOCIATION « NOS
P'TITES ETOILES »
Délibération n° 2026-54**

Madame le Maire rappelle l'initiative du Conseil Municipal des Enfants (CME) d'organiser un « vide ta chambre » dans le but de récolter des fonds au profit d'une association. L'évènement a eu lieu le 22 novembre 2025 et a permis de récolter 550,60€.

Plusieurs associations ont été présélectionnées par le CME, à l'issue de leurs échanges et de leur réflexion, les enfants du CME ont fait le choix d'attribuer les fonds récoltés à l'association « Nos P'tites Etoiles ». Cette association œuvre dans la lutte contre les cancers pédiatriques et participe notamment au dispositif « Septembre en Or », mobilisation internationale dédiée à la sensibilisation et au soutien de la recherche contre les cancers de l'enfant.

Considérant la volonté de la commune de soutenir cette démarche citoyenne et solidaire portée par le CME, Mme Le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 550,60€ à l'association « Nos P'tites Etoiles ».

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle demandée par l'association « Nos P'tites Etoiles » pour un montant de CINQ CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (550,60€), dans le cadre du projet porté par le Conseil Municipal des Enfants.

2.	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS Délibération n° 2026-55
----	---

Madame le Maire informe que par délibération n° 2026-120 en date du 16 juin 2026 la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) a fixé la nouvelle composition de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la CCPR et correspondant aux compétences dévolues à la CCPR.

Au titre de la composition fixée par le Conseil communautaire de la CCPR, la Commune d'Arenthon est représentée au sein de la CLECT par deux membres.

Madame le Maire sollicite donc le Conseil municipal en vue de désigner deux représentants au sein de la CLECT, ceux-ci doivent être membres du Conseil municipal.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DESIGNE** les élus suivants pour représenter la Commune d'Arenthon au sein de la Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays Rochois :
 - Madame Chantal COUDURIER
 - Monsieur Damien PAULME
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de notifier cette décision à la Présidente de la Communauté de communes du Pays Rochois.

3.	FÊTE FORAINE 2026 : FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Délibération n° 2026-56
----	--

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-3 et L. 2125-1 à L. 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les forains et l'Association Solidarité Espoir souhaitent organiser une fête foraine du 21 au 23 août 2026 avec l'installation de plusieurs stands et manèges sur le Champ de Foire.

Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'installation de 5 à 8 stands et manèges, à hauteur de **quatre cents euros (400,00 €)** pour les trois jours de manifestations.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **EST FAVORABLE** à l'organisation d'une fête foraine du 21 au 23 août 2026 sur le Champ de Foire ;
- ✓ **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public mentionné ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y référant.

4.	APPROBATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU PÔLE ENFANCE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027 Délibération n° 2026-57
-----------	--

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en raison de la déclaration de notre accueil de loisirs périscolaire auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Haute-Savoie, la collectivité est dans l'obligation d'établir un projet pédagogique pour le Pôle Enfance du service Enfance Jeunesse et Sport.

Madame le Maire présente le projet pédagogique et énonce les objectifs pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2026/2027.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet pédagogique.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le projet pédagogique du Pôle Enfance du service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2026/2027, tel qu'annexé à la présente délibération.

5.	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT Délibération n° 2026-58
-----------	---

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23-1° ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le congé de maladie ordinaire d'un agent, la collectivité souhaite maintenir une continuité optimale du service public sans être soumise au calendrier médical de l'agent.

Il convient donc de créer le poste suivant : un emploi non permanent de directeur du service enfance jeunesse et sport pour un contrat d'accroissement d'activité du 28 août 2026 au 31 juillet 2027 à temps complet avec une rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'animateur territorial.

L'agent recruté devra justifier d'un diplôme permettant la direction d'un accueil collectif de mineurs.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **CREE** un poste non permanent à temps complet de directeur du service enfance jeunesse et sport dans le cadre d'un accroissement d'activité ouvert selon les modalités exposées ci-dessus ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget principal ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans le cadre de l'article 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique pour pourvoir cet emploi.

6.	DENOMINATION DE LA SALLE MULTIFONCTION REHABILITEE EN LIEU ET PLACE DE L'ANCIENNE SALLE PAROISSIALE Délibération n° 2026-59
-----------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

La commune a engagé un projet de réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale afin de la transformer en salle multifonction. Les travaux étant en voie d'achèvement, il convient désormais de procéder à la dénomination de ce nouvel équipement.

Il appartient ainsi au Conseil municipal de fixer le nom de cette salle, destinée à accueillir des activités à vocation culturelle et sociale.

Il est proposé de dénommer ce bâtiment « Salle Coquelicots », en référence au coquelicot, symbole national du souvenir des victimes de guerre au Royaume-Uni. Cette dénomination constitue un hommage à Janet Fremeaux, qui a fait don de son patrimoine à la commune pour financer un projet à vocation culturelle et sociale.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de nommer la salle multifonction réhabilitée : « Salle Coquelicots » ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau d'empêchement, pour signer tous les actes nécessaires et pour l'exécution de la présente délibération.

7.	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE ET GRATUITE DE VEHICULE AVEC LA COMMUNE D'AMANCY Délibération n° 2026-60
-----------	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

La commune d'Arenthon ne dispose pas du nombre de véhicules suffisants pour transporter les enfants dans le cadre du Point Accueil Jeunes. De ce fait, elle a sollicité la commune d'Amancy pour emprunter son minibus sur la période du 28 au 31 juillet inclus.

Considérant qu'il convient d'encadrer les conditions de cette mise à disposition par une convention de prêt précisant notamment les modalités d'utilisation du véhicule, les obligations de la commune bénéficiaire, les conditions d'assurance, de responsabilité, de carburant, d'entretien et de restitution du véhicule.

Considérant que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et ne donne lieu à aucune redevance, loyer ou contrepartie financière au profit de la commune d'Amancy.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la convention de mise à disposition du minibus avec la commune d'Amancy pour la période du 28 au 31 juillet 2026, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau d'empêchement, pour signer tous les actes nécessaires et pour l'exécution de la présente délibération.

8.	MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE PAROISSIALE EN SALLE MULTIFONCTION – AVENANT N°1 POUR LE LOT 12 Délibération n° 2026-61
-----------	---

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2194-1 à R2194-9 ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2025-05 en date du 12 février 2025 attribuant le marché de travaux pour la rénovation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction ;

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2025-05 en date du 12 février 2025, l'entreprise ALPES DECORS a été retenue pour le lot 12 dans le cadre du marché de travaux.

Les marquages au sol des emplacements et du logo PMR ont également été intégrés au lot 03, il convient donc de supprimer les prestations du lot 12.

Madame le Maire indique qu'une incidence financière est prévue à cet avenant :

Lot	Montant initial du marché	Montant du marché avec l'avenant n°1	Variation du marché par rapport à l'initial
12	14 393,80 € HT	13 686,20 € HT	- 4,85 %

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot 12 du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction.

Le Conseil municipal après délibération,

à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 12 du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne salle paroissiale en salle multifonction ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal.

URBANISME

Liste des déclarations préalables accordées :

Monsieur BARBASTE Laurent 136, Impasse du Platet	Changement du portail
Monsieur DEROY Mathieu Impasse du Verger	Construction d'un muret
Monsieur MOREL Jean-Bernard 106, Impasse du Platet	Panneaux photovoltaïques
Madame DURIAT Marie 110, Chemin de Chanrou	Panneaux photovoltaïques
Monsieur KOEBEL Marius 156, Chemin de la Tour	Aménagement des combles
SCI Les Crêts de Fessy 264, Route des Crêts de Fessy	Réalisation d'une pergola
SAS ARTIS 2648, Route de Bonneville	Détachement d'un lot à bâtir

Liste des permis accordés :

Monsieur BOEX Pascal 69, Route de Montagny	Réalisation d'une maison individuelle
Madame SMITH Sandra 701, Route des Arculinges	Réalisation d'une maison individuelle
Monsieur CERNENKO Dimitrijs 708, Route de Fessy	Réalisation d'une maison individuelle
Monsieur ESNEAULT Jérémy 107, Chemin de Nabeau	Réalisation d'une maison individuelle

Liste des demandes déposées (en cours d'instruction)

- DP 2026/41 déposée le 07/07/2026 au nom de Monsieur SEYVE Joël pour la construction d'une piscine enterrée (529, Route de la Papeterie).

- PC 2026/06 déposé le 15/06/2026 au nom de SARL BOCCA D'ORO pour la réalisation de 25 logements (Route de Lanovaz).

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS

§ COMMISSION TRAVAUX - BATIMENTS

- Monsieur PAULME indique qu'il y a toujours des réserves sur les travaux de la salle Coquelicots (Benoît Guyot, Forez Décors et TMI).
- Pour l'appartement de l'auberge, les travaux sont en cours et devraient être terminés demain soir.
- Les vitrages de la maison des associations démarrent mercredi 22 juillet.
- Monsieur PAULME précise que le charpentier aura fini l'extension de l'école fin juillet. Le chantier est interrompu sur le mois d'août. Le toit sera changé au mois de septembre.

§ COMMISSION VOIRIE ET RUISSELLEMENT

- Pour information, la RD903 est fermée à la circulation du 20 juillet au 31 juillet.
 - Monsieur PAULME informe que les travaux du giratoire avancent et que le grave bitume sera réalisé durant cette même période sur la route de la Fornasse jusqu'au carrefour de Publet. La couche de finition sera réalisée sur la partie du giratoire.
- La traversée de la RD pour les réseaux EU et AEP sera réalisée durant cette période.

- Les travaux annuels du marché public avec EIFFAGE pour l'entretien des routes ont été choisis.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

- Madame COLLOMB indique qu'une cage de football est à changer, une répartition financière est à réaliser avec Scientrier par rapport à la convention.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- Madame TARDIF transmet un message écrit par l'équipe de la bibliothèque pour l'organisation des 20 ans de la bibliothèque et informe qu'une réunion de préparation est prévue le 03 septembre à 19h30 pour les personnes bénévoles.

§ COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Madame VELLUZ présente les textes proposés pour les plaques à apposer sur la salle Coquelicots.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame COUDURIER informe l'assemblée que le marché public pour l'école maternelle à Arenthon a été publié.

§ SYNDICAT DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

- Monsieur DECARROUX stipule que la nappe de Scientrier est plus haute que 2024 et 2025.

§ SIVU ESPACE AQUALUDIQUE DES FORON

- Monsieur DECARROUX mentionne qu'un appel d'offres a été lancé pour le maître d'œuvre.

CALENDRIER MUNICIPAL

- ✓ Jeudi 30 juillet à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Jeudi 13 août à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ 21 au 23 août : Fête foraine
- ✓ Lundi 24 août à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Jeudi 27 août à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Vendredi 28 août à 08h30 au Périscolaire : Petit-déjeuner SEJS / élus
- ✓ Samedi 29 août à 13h à Scientrier : Concours de pétanque organisé par le comité des fêtes
- ✓ Jeudi 3 septembre à 19h30 à la Bibliothèque : Réunion de préparation pour les 20 ans
- ✓ Jeudi 10 septembre à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Jeudi 24 septembre à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Lundi 28 septembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 05 octobre à 18h30 : Inauguration de la Salle Coquelicots
- ✓ Jeudi 08 octobre à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Jeudi 22 octobre à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Lundi 02 novembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Jeudi 05 novembre à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Jeudi 19 novembre à 18h en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Vendredi 27 et samedi 28 novembre : 20 ans de la bibliothèque

Séance levée à 20h20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Gaëtan VELLUZ



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 25 / 08 / 2026

